

## Fiches détaillées de 4 Sem départementales illustrant l'article :

### Sem départementales : une nouvelle vie possible après la loi NOTRe

<b>Sem Vendée Expansion - 85</b>	<b>Sem Teractem - 74</b>
<p><u>Activité</u> : aménagement, ingénierie routière, tourisme.</p>	<p><u>Activité</u> : aménagement, conseil, foncier, innovation, promotion d'immobilier d'intérêt général.</p>
<p><u>Effectifs (Sem, Spl et GIE)</u> : 70 personnes</p>	<p><u>Effectifs</u> : 60 personnes.</p>
<p><u>Capital</u> : 3M€. Collectivités locales (50,66%) dont le département de la Vendée (41%), et villes et intercommunalités. Acteurs privés (49,34%).</p>	<p><u>Capital</u> : 7 M€. 41 actionnaires publics dont le département de Haute-Savoie (33% contre 59,29% auparavant), 19 EPCI, 2 syndicats intercommunaux, 19 communes et le canton de Genève.</p>
<p><u>Chiffre d'affaires</u> : 4,2 M€ en 2017 dont tourisme (50%), aménagement (25%), ingénierie routière (25%).</p>	<p><u>Chiffre d'affaires (2016)</u> : 22,6 M€.</p>
<p><u>Stratégie d'application de la loi NOTRe</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>⇒ Capital inchangé. Le département demeure majoritaire.</li><li>⇒ Les actions de développement économique ont été stoppées.</li><li>⇒ Stratégie de développement autour du tourisme. Mise en valeur de la marque Vendée et promotion en France et à l'international. Soutien à la commercialisation de l'offre touristique vendéenne.</li></ul>	<p><u>Stratégie d'application de la loi NOTRe</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>⇒ Stratégie et activités confortées par un ancrage territorial.</li><li>⇒ Evolution de l'actionnariat avec une cession d'actions départementales aux intercommunalités du département. Achat des actions au montant de 21 euros par action pour un total de 1,8 M€.</li></ul> <p>Mise en place d'une assemblée des petits actionnaires aux côtés du conseil d'administration</p>

### Sem Tandem - 90

Activité : immobilier d'entreprises (280 000 m<sup>2</sup> de locaux industriels et tertiaires)

Effectifs : 11 personnes

Capital : 52,2 M€. 60,86% collectivités locales : Grand Belfort (34,2% du capital contre 23% auparavant), région Bourgogne Franche-Comté (17,84% contre 3,3%), département Territoire-de-Belfort (7,54% contre 32,5%), ville de Belfort (1%). 39,14% acteurs privés.

Chiffre d'affaires (2016) : 24 M€

Stratégie d'application de la loi NOTRe :

- ⇒ Stratégie et activités inchangées
- ⇒ Evolution de l'actionariat avec cession d'actions départementales au Grand Belfort à la valeur nominale. La CA du Grand Belfort est devenue l'actionnaire de référence de la Sem.

Augmentation de capital concomitante avec entrée de la région.

### Sem Sedia - 25 39 70

Activité : aménagement, développement économique et habitat

Effectifs : 60 personnes (50 de la SedD et 10 de la Socad)

Capital : 9,5 M€ dont 22% pour les départements (15% pour le Doubs, 4% pour la Haute-Saône, 3% pour le Jura). Les villes et communautés d'agglomération sont les autres collectivités actionnaires. 16 administrateurs dont un pour chacun des trois départements.

Chiffre d'affaires d'environ 6 M€

Stratégie d'application de la loi NOTRe :

- ⇒ Fusion de la SedD (Doubs) et de la SocAD (Jura et Haute-Saône)
- ⇒ Création le 7 novembre 2017
- ⇒ Opération de fusion absorption avec rapport d'échanges de 1 à 7,3.